

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
COMMUNE DE RÉMÉRÉVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/03/2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-08

Nombre de conseillers élus : 14

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 12 mars 2024 et que le compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19 mars 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de REMEREVILLE s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Dominique MOUGINET, le Maire.

Étaient présents : Mesdames : Pascale FREY, Béatrice HERBECK, Claudine JULLIER, Sylvie MARTIN, Isabelle MORLON, et Messieurs Dominique JULLIER, Patrick ROUAIX, Rémi SAVOURET, Jonathan THOUVENIN

Absents excusés :

Michelle DANGEL qui donne procuration à M. Rémi SAVOURET

Jean-Claude VERA qui donne procuration à Mme Sylvie MARTIN

Alexandre ZINS qui donne pouvoir à Mme Béatrice HERBECK

Absents :

Monsieur Maxime VIRY

PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la nomenclature comptable a changée depuis le 1^{er} janvier 2023. En effet, la commune utilise désormais la nomenclature comptable M57 simplifiée. De ce fait, les conseillers peuvent délégués à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits jusqu'à 7,5 %.

Le Maire rappelle aux élus municipaux les principaux postes de dépenses et recettes notamment liés aux divers travaux prévus, et présente les propositions financières formulées au titre du Budget Primitif 2024.

La balance s'établit comme suit :

	Totalisation des propositions	Résultat reporté & affectation	Total section
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES :	562 589.19	263 156.32	825 745.51
RECETTES :	367 460.00	458 285.51	825 745.051
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES :	1 460 986.20	17 587.05	1 478 573.25
RECETTES :	1 197 829.88	280 743.37	1 478 573.25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif présenté au titre de 2024.

Il est précisé que le budget communal a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et qu'il a été voté :

- par chapitre pour la section investissement sans opérations,
- par chapitre pour la section fonctionnement

Les dépenses en investissement qui sont prévues cette année sont :

- Installation de 24 cavurnes au cimetière
- La restructuration de la salle des fêtes en salle socioculturelle

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Les membres présents ont signé au registre, pour extrait certifié conforme.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire, Dominique MOUGINET

